

# Compte rendu réunion du 17/06/2024

**Étaient présents** : Emmanuel Delourmel, Linda Bourvic, Eliane Cornu, Marcel Bouvier, Arnaud Chalmel, Sandy Boulet-Bacro

**Absent(e-s) non excusé(e-s)** : Thibaut Pillon

**Secrétaire de séance** : Eliane Cornu

**Début de séance** : 19h15

## Ordre du jour :

1. Raison d'être du groupe WhatsApp .....	3
2. Retour sur le compte rendu de la commission sportive du 22/05.....	3
3. Préparation de l'AG .....	5
4. Questions diverses. ....	5
Annexe 1 : Contrat de partenariat saison 2023/2024.....	7
Annexe 2 : Compte rendu « Réunion commission sportive 22/05/2024 » .....	9
Annexe 3 : Charte de l'archer 2022.....	15



## **1. Raison d'être du groupe WhatsApp**

Des messages ont été postés sur le groupe WhatsApp des archers de St loup afin de connaître les avantages dont bénéficiaient les adhérents auprès de Lyon Archerie. Sachant que des informations erronées circulaient, la trésorière a rétabli la vérité en citant le contenu du partenariat (annexe 1). Ces dernières ont été contredites par un membre du bureau, désavouant ainsi les décisions validées par le bureau.

Le président a demandé au membre fauteur de venir assister à la réunion de ce jour pour faire un rappel sur les répercussions de ce genre d'échanges. Cependant le membre a refusé de venir.

En conséquence, conformément à l'article 8 des statuts du 30 juin 2023, les membres du bureau ont signifié, par lettre recommandée avec accusé réception, au membre du bureau concerné, la possibilité de venir fournir des explications sur ses écarts de comportement devant les membres du bureau, le 27 juin 2024, à 19h15. Il pourra être assisté d'un membre de l'association hors membre du bureau.

## **2. Retour sur le compte rendu de la commission sportive du 22/05**

En réponse au compte rendu de la commission sportive du 22/05 (annexe 2) adressé aux membres du bureau le 10 juin, il a été décidé :

1. « Informations diverses : Demande du minibus de la comcom à la place de celui de Domloup »  
Le minibus du PCC n'est pas disponible
2. « Rangement : Blasons en extérieur : Le fait de retirer les blasons à chaque entraînement semble uniquement judicieux sur les cibles où différentes tailles de blasons sont utilisées (salle, première cible extérieure). Pour les autres, cela n'apportera qu'une usure prématurée de la paille là où les clous sont plantés (notamment la cible du fond). L'affiche placée sur la cible du fond peut donc être retirée. »  
L'affichage a été mis en place afin de permettre aux différents créneaux de trouver un mur de tir vide. Le retrait des blasons étant fait en salle, il doit aussi être fait en extérieur. De plus certains archers s'entraînent sur des blasons différents, à des distances différentes. Constatant que l'affichage n'était pas respecté, l'affiche de la charte de l'archer (annexe 3), actuellement applicable, affichée en salle et rédigée par les entraîneurs et les membres du bureau, a été ajoutée.  
Pour information, le créneau du jeudi à un temps d'installation et de rangement de 30 minutes ce qui lui laisse 1h seulement de temps de tir.  
Afin de respecter les différentes disciplines, il est donc demandé de retirer tous les blasons en extérieur. Sachant qu'un entraîneur a mis en place des tubes pour faciliter leur rangement.
3. « Portes sur les cibles : Les portes ne sont pas toujours bien accrochées par les groupes ouvrant les buttes de tir, ce qui engendre régulièrement la situation où des flèches sont en cibles avec le risque de portes qui peuvent se refermer dessus et les endommager. Pour pallier à cela, la commission propose de retirer toutes les portes. A voir pour combler le trou que cela va produire à droite, afin de protéger la sortie de l'issue de secours présente derrière. »  
Les portes sont fragilisées, une réflexion est en cours pour le remplacement des portes. Cependant en attendant la remise en état de celles-ci, la porte côté mur de la 1<sup>ère</sup> cible doit être, elle permet de conserver une sécurité par rapport à l'issue de secours. Le maintien doit être renforcé. A noter qu'un seul archer gérait la réfection et la protection du pas de tir extérieur par des actions nombreuses et variées (nettoyage, pose de piège contre les souris, restauration, ...). Un investissement des archers est souhaitable pour l'entretenir.
4. « Gestion du nombre de personnes l'année prochaine : Accumuler un nombre important de licences chaque année peut provoquer une saturation sur certains créneaux. pour éviter cela, la commission propose : »
  - 4.1 « L'ouverture d'un nouveau créneau le jeudi soir (20h/22h) par Olivier »

Validée à l'unanimité par le bureau

- 4.2 « Définir un maximum de débutants pour l'année prochaine (à définir à la prochaine commission) »

Le sondage a été fait auprès des encadrants gérants un créneau débutants, une présence de 12 archers avait été définie à l'unanimité. Ces informations ont été transmises au PCC qui nous avait sollicité afin de faire une communication pour les forums. Cependant le nombre pourra être revu en début de saison en fonction des demandes d'adhésion.

- 4.3 « Avoir une préférence pour des jeunes (U15 1ere année maximum) »

De U13 à U15

- 4.4 « Anticiper dès maintenant les journées d'initiation pendant les forums

4.4.1 « recherche de bénévoles (dès juin par la commission communication) »

Un mail sera adressé aux adhérents par la boîte mail de sport et région

4.4.2 « réflexion sur la pub de cette journée (réseaux, autre ?) »

Une banderole sur le site des archers, un affiche sur les réseaux sociaux, article dans le « Pays de Châteaugiron Communauté Maq' »

4.4.3 « avoir une visibilité sur notre taux de renouvellement de licence - Renouvellement dès Juin des licenciés actuels – communication interne nécessaire (cette semaine) – sondage du pourcentage par les encadrants (pour la prochaine réunion) »

Sondage du pourcentage par les encadrants et entraîneurs validée à l'unanimité par le bureau. Cette année le renouvellement des licences est ouvert dès le mois de juin à condition que le président est renouvelé sa licence. Le responsable des enregistrements sera absent cet été, les licences seront saisies en septembre. Un formulaire d'intention a été envoyé aux adhérents courant juin

- 5 « Chevalets mousse : Réflexion sur les éléments bloquants Rangement pendant la saison hivernale Possibilité de les ranger dans la salle le long des murs. Une demande à la comcom doit être faite pour connaître les problématiques exactes concernant le traitement du sol en salle. (Un compte rendu écrit validé par eux serait apprécié) Si ces problématiques semblent bloquantes : il va falloir repenser notre utilisation d'éléments mobiles dans la salle. Sinon, les cibles roulantes pourront aussi être utilisables dans la salle. »

Comme stipulé dans l'article 6.b du 08 janvier 2024

**b. extérieur**

- L'aplanissement du terrain extérieur sera accompagné du gazonnage, l'accès au terrain sera interdit durant cette période De fait celui-ci est planifié fin septembre/début octobre.
- Devis présenté pour mettre les cibles extérieures sur roues afin de pouvoir les utiliser et les ranger et permettre le tir sur 5 cibles. A noter que leur utilisation est interdite en intérieur, le sol n'étant pas le même au-delà de la ligne des 18 mètres. Une information devra être transmise à tous les entraîneurs par le responsable de la commission sportive.

L'utilisation des cibles en mousse a été validée à l'unanimité par les membres du bureau, l'information devait être transmise aux encadrants et le bureau regrette cette omission. Ce sujet est clos.

Le stockage en salle ne sera pas possible compte tenu de l'encombrement des cibles lorsqu'elles seront sur roulettes et chevalets, un système de bâches et chaines sera à prévoir.

- 5.1 « Actions à faire dès aujourd'hui :

5.1.1 Bureau: lister les dernières problématiques de ce sujet

Voir réponse chapitre 5

5.1.2 Bureau: Un nouveau devis et le valider au moment propice (avant fin octobre).

Validée à l'unanimité par le bureau

5.1.3 Manu: demande à la comcom pour le sol en salle.

Voir réponse chapitre 5

5.1.4 Entraîneurs: les résoudre pendant la prochaine commission sportive »

Validée à l'unanimité par le bureau

- 6 « Kit débutant » « recherche d'archerie »

L'inventaire des stocks a été réalisé. La trésorière procèdera à une mise en concurrence à réception des besoins.

- 7 Charte de l'archer

Sur demande du bureau, la charte de l'archer a été revue par les encadrants. Elle a été intégrée dans le règlement intérieur. Le bureau a apporté quelques modifications (changement de l'ordre des consignes,

complément consigne 5, ajout consigne 11, modification consigne 15, retrait consigne 15 sur ancienne charte car intégré dans règlement intérieur).

#### 8 Consignes de sécurité

Sur demande du bureau, les consignes de sécurité ont été revues par les encadrants. Elles ont été intégrées dans le règlement intérieur. Le bureau a apporté quelques modifications (changement de la forme, changement de l'ordre des consignes, reformulation consigne 1, ajout consigne 2, reformulation consigne 4, reformulation consigne 5, reformulation consigne 6, reformulation consigne 7, reformulation consigne 8, reformulation consigne 9, reformulation consigne 10, reformulation consigne 11, reformulation consigne 12, reformulation consigne 17, suppression consigne 20, suppression consigne 21).

### **3. Préparation de l'AG**

Les documents relatifs au fonctionnement du club ont été relus et actualisés :

- Statuts : pré-validés à l'unanimité par le bureau,
- Règlement intérieur : pré-validé à l'unanimité par le bureau,
- Charte : pré-validée à l'unanimité par le bureau,
- Consignes de sécurité : pré-validée à l'unanimité par le bureau.

Le bilan financier a été présenté et pré-validé à l'unanimité par le bureau.

L'ensemble des documents sera soumis à un vote lors de l'AG du 05 juillet 2024.

### **4. Questions diverses.**

- Diffusion de musique sur les réseaux sociaux ou autres en accompagnement de publications :  
Le bureau a voté à l'unanimité l'absence de musique dans toutes les communications afin de respecter la réglementation précisant que la musique est protégée, seul les musiques gratuites et libres de droits sont autorisées. Le bureau souhaite les publications de photos et vidéos soient publiées sans accompagnement musical.  
De même, lors de la publication de photos ou vidéo par des archers externes au club, une précision « crédit photo » devra être faite.  
Sachant que notre salle est un établissement public la radio nationale reste autorisée. Seul les musiques dites « libre de droit » peuvent être utilisées, il doit être noté leur titre et l'auteur et la provenance. La diffusion de musique personnelle reste autorisée si elle se fait par des morceaux disponibles sur les applications sous conditions de paiement sur les droits auteurs des entreprises qui ont les droits.
- Prévision d'investissement : le club prévoit l'achat :
  - Un ordinateur portable,
  - Un détecteur de métaux,
  - Un four micro-onde,
  - Un balai ciseau.
- Nuit du sport le 14 juin : 6 archers étaient présents, 5 participaient au quizz qui consistaient en 2 séries de 50 questions. Les 5 archers étaient répartis en 2 équipes « Father and son » et « boys and girls », les 2 équipes ont fini sur le podium de la 1<sup>ère</sup> série.
- Une demande a été faite pour acheter une assiette pour la 1<sup>ère</sup> participation des archers de St Loup au Bouquet Provincial qui se déroulera le 30 juin à Guichen.

Fin de séance : 21h45



# Annexe 1 : Contrat de partenariat saison 2023/2024

Firefox

about:blank



## LYON ARCHERIE



www.boutik-lyon-archerie.com

LYON ARCHERIE  
21/23 Rue Alexandre Dumas  
69120 VAULX EN VELIN  
☎ : 04 72 37 34 64  
☎ : 04 78 26 83 38  
✉ : info@lyon-archerie.com  
🌐 : www.boutik-lyon-archerie.com

Vaulx-en-Velin, le 07/07/2023

**Objet : CONTRAT DE PARTENARIAT SAISON 2023/2024**

Entre les soussignés

La Société  
LYON ARCHERIE  
Siret : 33030837000049  
21/23 rue Alexandre Dumas  
69120 Vaulx-en-Velin  
D'une part

Et  
Archers de St Loup  
7 impasse du verger  
35410 Domloup

D'autre part

Il est arrêté ce qui suit

### ARTICLE – 1 Objet du contrat

La société LYON ARCHERIE apporte son soutien durant la saison 2023/2024 au Club des Archers de St Loup avec l'objet d'aider le club.

### ARTICLE – 2 Rémunération et avantages en nature

#### 2.1 – Rémunération

LYON ARCHERIE mettra en place pour le club, le Franco de port à partir de 200 € (hors ciblerie).  
De plus, le club recevra, sans minimum d'achat, 300 € TTC avec une validité d'un an, utilisables sur tout le catalogue au choix :

- en avoir pour l'achat du matériel du club
- ou en bons d'achat

Nous vous aiderons à concurrence de 4€ / Tee shirt pour mettre notre logo sur votre tenue club si vous le désirez.

SARL au Capital : 41618.58 EUROS - Siret 33030837000049 - Code APE 364Z - TVA Intracom. FR88 330308370



# LYON ARCHERIE



www.boutik-lyon-archerie.com

## ARTICLE – 3 Obligations du club

3.1 Diffusion de l'image de l'entreprise sur les supports de communication fournis par LYON ARCHERIE (Banderoles, autocollants, cartes...) durant chacune des manifestations du club.

3.2 Une annonce du partenariat sur les supports de communication du club (Page Facebook, site Web, mandat d'événements) en y affichant le logo du magasin ainsi que le lien vers la boutique en ligne. De plus, le club s'engage à partager les publications de Lyon Archerie.

### 3.3 Obligation de non concurrence et de confidentialité

Le club s'engage à ne pas faire de publicité pour une marque concurrente de l'entreprise agissant dans le même domaine d'activité, sous quelle forme que ce soit, sans accord préalable écrit de l'une ou l'autre des parties.


3.4 Le club s'engage à acheter son matériel chez son partenaire sauf pour les produits qu'il ne peut lui fournir, et de conseiller à ses adhérents l'archerie partenaire pour l'achat de leur matériel.

## ARTICLE – 4 Durée du présent contrat

La durée du contrat est valable 1 an, à date de signature du présent contrat, renouvellement par tacite reconduction. Le préavis de résiliation est à envoyer 2 mois avant la date d'anniversaire en lettre avec accusé de réception.

## ARTICLE – 5 Résiliation et annulation de l'action

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une ou l'autre des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Le motif de la résiliation sera envoyé en accusé de réception avec droit de réponse sous 5 jours avant rupture de contrat.

Fait à ..... 

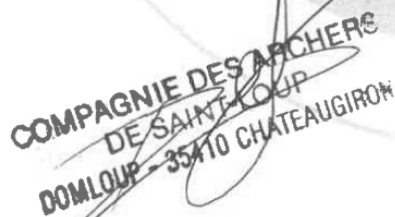
Le  10/7/23

Fait en deux exemplaires

Signature des représentants des deux parties

Le Club :

LYON ARCHERIE

  
COMPAGNIE DES ARCHERS  
DE SAINT-LOUP  
DOMLOUP - 35410 CHATEAUGIRON

  
LYON ARCHERIE  
21123, rue Alexandre Dumas  
69120 Vaulx en Velin  
Siret : 330 308 378-00049 - NAF : 2230Z  
Tél : 04 72 37 34 64 - mail : info@lyon-archerie.com

SARL au Capital : 41618.58 EUROS - Siret 33030837000049 - Code APE 364Z - TVA Intracom. FR88 330308370



## Annexe 2 : Compte rendu « Réunion commission sportive 22/05/2024 »

# Réunion Commission Sportive 22/05/2024

Personnes présentes :

Emmanuel Delourmel

Nicolas Bourvic

Ewen Cornu

Alexandre Hue

Thibaut Pillon

Olivier Neveux

Durée : 1h30

## Informations diverses

- Organisation des entraîneurs pour le championnat de Bretagne jeune
- Ligue fédéral : réservation du Minibus
- Finale D2 : **Demande du minibus de la comcom à la place de celui de Domloup**
- ETARB 2024 : Confiant
- Réception des clickers : Trop de retard pour faire l'adaptation efficacement
- Présence aux créneaux : Le nombre de personnes présentes diminue un peu
- En annexe les documents d'informations revus pour l'année prochaine

## Rangement

### Blasons en extérieur

Les blasons ne sont pas souvent bien rangés dehors, ils sont régulièrement retrouvés par terre à prendre la pluie.

Un tube a été ajouté pour les ranger plus facilement et éviter de les retrouver en mauvais état.

Le fait de retirer les blasons à chaque entraînement semble uniquement judicieux sur les cibles où différentes tailles de blasons sont utilisées (salle, première cible extérieure). Pour les autres, cela n'apportera qu'une usure prématurée de la paille là où les clous sont plantés (notamment la cible du fond)

**L'affiche placée sur la cible du fond peut donc être retirée.**

### Portes sur les cibles

Les portes ne sont pas toujours bien accrochées par les groupes ouvrant les buttes de tir, ce qui engendre régulièrement la situation où des flèches sont en cibles avec le risque de

portes qui peuvent se refermer dessus et les endommager.

Pour pallier à cela , la commission propose de retirer toutes les portes.

A voir pour combler le trou que cela va produire à droite, afin de protéger la sortie de l'issue de secours présente derrière.

## Gestion du nombre de personnes l'année prochaine

Accumuler un nombre important de licences chaque année peut provoquer une saturation sur certains créneaux.

pour éviter cela, la commission propose :

- L'ouverture d'un nouveau créneau le jeudi soir (20h/22h) par Olivier
- Définir un maximum de débutants pour l'année prochaine (à définir à la prochaine commission)
- Avoir une préférence pour des jeunes (U15 1ere année maximum)
- Anticiper dès maintenant les journées d'initiation pendant les forums
  - Recherche de bénévoles (dès juin par la commission communication)
  - Réflexion sur la pub de cette journée (réseaux, autre ?)
- Avoir une visibilité sur notre taux de renouvellement de licence
  - Renouvellement dès Juin des licenciés actuels
    - communication interne nécessaire (cette semaine)
    - sondage du pourcentage par les encadrants (pour la prochaine réunion)

## Chevalets mousse

Les chevalets pour les mousses sont fortement réclamés par nos entraîneurs :

- Utilisable sur tout terrain
- Possibilité de multi distances pour favoriser le partage du terrain
- Limitation de l'usure des flèches
- Additionnable aux cibles déjà existante

## Réflexion sur les éléments bloquants

### Rangement pendant la saison hivernale

Possibilité de les ranger dans la salle le long des murs.

Le trie des pailles et chevalets trop endommagés dans la réserve peut être fait pour gagner de l'espace.

Une demande à la comcom doit être faite pour connaître les problématiques exactes concernant le traitement du sol en salle. (Un compte rendu écrit validé par eux serait apprécié)

Si ces problématiques semblent bloquantes : il va falloir repenser notre utilisation d'éléments mobiles dans la salle.

Sinon, les cibles roulantes pourront aussi être utilisables dans la salle.

## Pendant la période estivale

Les ranger dehors, derrière la dernière cible.

Il faudra prévoir chaînes + cadenas à code (attaches au sol propices)

## A l'intersaison

Un nettoyage sera nécessaire avant de rentrer les cibles dans la salle.

## Actions à faire dès aujourd'hui

- **Bureau** : lister les dernières problématiques de ce sujet
- **Bureau** : Un nouveau devis et le valider au moment propice (avant fin octobre)
- **Manu** : demande à la comcom pour le sol en salle
- **Entraîneurs** : les résoudre pendant la prochaine commission sportive

## Commandes

### Mur de la salle

- Devis fait par la comcom (100%)
- prise en charge pour le changements de 100% des lames de paille ( nous pourrons garder les lames encore en bon état)

### Kit débutant

Actions à faire pour la prochaine réunion :

- Reprendre la même commande n-1 (déduire ce qui reste)
- + de petites palettes
- recherche d'archerie
- passer la commande



## Prochaine commande

Date	Niveau	
2.05.24	Loïc	Rensatz à commander les kits Pour débutants pour archer 1024, tott. Spine 1300 / 1400 / 1200 / 1000
	Loïc	Bleuets campagne. 8 \$ 60
		3 \$ 40 (6 vatic)
		3 \$ 60
		3 \$ 80
		Saisons Nature
		3 petits animans
		3 petits gibiers
		3 Moyens gibiers
		3 grands gibiers

## Prochaine réunion (11 juin)

- Faire l'inventaire des kits
- Trier la réserve
- Planning prochaine saison quand calendrier sorti
- Planning des créneaux salle
- Réflexion sur la gestion des créneaux

# Charte de l'archer

## Entraînement

- Je salue les archers déjà présents.
- Je respecte les entraînements encadrés et m'entraîne uniquement sur ceux qui me concernent.
- Je n'utilise pas mon téléphone durant les séances d'entraînement.
- J'écoute et applique les conseils de mon entraîneur.
- Je suis assidu à l'entraînement.
- J'applique les règles de sécurité sur le pas de tir et au moment d'aller chercher mes flèches.
- Je retire et range mon blason à la fin de l'entraînement.
- J'amène ma gourde sur chaque entraînement.
- Je viens en tenue adaptée à la pratique du sport.
- J'arrive à l'heure à mon créneau encadré.

## Convivialité

- Je participe au nettoyage en me référant au planning affiché.
- Je participe à l'entretien de la salle.
- Je range les outils et nettoie l'espace.
- Je trie les déchets.
- Je lave, essuie et range la vaisselle.

# Consignes de Sécurité

## La sécurité individuelle

- Protection du bras d'arc : protège bras, plastron
- En pleine allonge ne jamais lâcher une corde sans flèche
- Toujours diriger arc / flèche en direction de la cible
- Utiliser des flèches suffisamment longues
- Au pas de tir, ne jamais ramasser une flèche par terre
- Tirer en même temps que les autres tireurs
- Marcher en allant aux cibles (ne pas courir)
- Ramasser les flèches tombées après toutes les flèches en cible
- Aborder la cible par le côté
- Retirer ses flèches à tour de rôle en contrôlant derrière soi

## La sécurité collective

- Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un ou en dehors d'un pas de tir, avec ou sans flèches
- Mettre les archers sur une seule ligne de tir
- Ne jamais toucher un archer en position de tir
- Ne jamais tirer une flèche à la verticale
- Se tenir derrière la ligne d'attente après la volée
- Attendre le signal pour aller aux cibles, l'encadrant crie "Flèche"
- En cas de danger immédiat dans la zone de tir, crier "halte au tir"

## La sécurité de l'environnement

- Poser la poupée inférieure de son arc sur son pied
- Enlever une flèche en cible, sans la tordre
- Veiller à une bonne fixation des cibles au sol, à l'extérieur
- L'accès des arrivants doit se faire par l'arrière



## Annexe 3 : Charte de l'archer 2022



# CHARTRE DE L'ARCHER

## Entraînement

- Je salue les archers déjà présents.
- Je respecte les entraînements encadrés et m'entraîne uniquement sur celui qui me concerne.
- Je n'utilise pas mon téléphone durant les séances d'entraînement.
- J'écoute et applique les conseils de mon entraîneur.
- Je suis assidu au cours.
- J'applique les règles de sécurité sur le pas de tir et au moment d'aller chercher mes flèches.
- Je retire et range mon blason à la fin de l'entraînement.
- J'amène ma gourde (minimum 75 cl) sur chaque entraînement.

## Convivialité

- Je participe au nettoyage en me référant au planning affiché.
- Je participe à l'entretien de la salle.
- Après utilisation dans l'atelier je range les outils et nettoie l'espace.
- Je trie les déchets.
- Je ne laisse pas de chaises dans la salle.
- Je lave, essuie et range la vaisselle.